

Conseil Consultatif du Numérique Compte-rendu réunion



13 Mars 2017



Présents : **Philippe** Delvaux | **Pierre** Richard | **Ferdinando** Palmeri | **Christian** Jassogne | **Vincent** Gallez | **Steve** Evrard (secrétaire) | **Abdelkhalek** Ben El Mostapha | | **Boussad** Benchaba | **Christian** Daems

Guest star : **David** dâ Camara



Excusé(e)s : Renaud Deeven | **Jean** Fourez

Absents : | Nancy Schroeders

Ordre du jour

▪ **Concours 3D**

Le collège communal a marqué son accord sur le point et son inscription au prochain Conseil communal qui se réunira le 21 mars 2017. Pour rappel, le choix définitif s'est porté sur la souscription publique. Cela implique une modification du planning initialement fixé.

Philippe Delvaux a réalisé une présentation Powerpoint qu'il partage aux membres du conseil. Cette présentation sera faite à l'ensemble des conseillers communaux lors du Conseil communal du 21 mars 2017. Il sera accompagné par Monsieur Ben El Mostapha pour appuyer la démarche. Ci-joint au présent PV, l'avant-projet de la présentation.

Une fois l'accord entériné par le Conseil communal, les membres du CCN devront informer leurs réseaux pour sensibiliser les habitants au projet et à la souscription. A noter qu'il sera utile de se concerter pour éviter d'inonder les personnes.

Il est attendu un minimum de 1.500€ pour rendre le projet viable.

Un mail attractif sera mis en page.

Pour la prochaine réunion l'offre de formation sera revue.

Nouveau Rétro planning du concours 3D : voir Powerpoint ci-annexé.

Rappel : La communication pour lancer la souscription ne se fera pas par le Bulletin communal. Privilégier les réseaux des membres du CCN.

▪ Conseil communal numérique

Rappel : mandat du CCN = évaluer les tendances et évolutions du numérique à OLLN et faire des propositions au Collège communal. Le CCN a souhaité l'accord de principe du collège communal avant d'avancer sur ce projet.

A cet égard, Annie Galban et David dâ Camara étaient invités pour présenter leur avis sur cette question. Annie Galban s'est excusée, c'est donc Monsieur dâ Camara qui se fait l'écho des échanges entre les membres du collège.

De manière générale, les membres du collège sont mitigés. Plusieurs raisons sont évoquées :

- Le collège ne voit pas la finalité de ce projet.
- Ce serait une moins-value en terme de démocratie car le risque semble grand que les « ténors » monopolisent le débat et se voient renforcer dans cette posture omniprésente.
- Il y aurait une perte de qualité dans les débats
- Cela offrirait une vitrine à l'opposition. A cet égard, il est bon de rappeler que l'organisation des CC a été revue pour en diminuer la durée. Ainsi, l'opposition propose les points qu'elle souhaite mettre en débat. Le reste étant, généralement, réglé en conseil de majorité. De ce fait, les débats filmés seraient orientés sur des points choisis par l'opposition.
- Risque non négligeable de renforcer une place effacée des conseillers plus « timides ». Risque de renforcer la crainte de parler sachant que l'on est filmé. A ce sujet, Philippe Delvaux partage ce point de vue. Les conseillers communaux pourraient craindre d'être repris sur les mots qu'ils auraient utilisés lors du débat et qui, hors contexte et à posteriori, pourraient leur valoir des reproches.
- Les débats à huis clos sont souvent plus qualitatifs. Dès lors, filmer les séances pourrait renforcer ce manque de qualité.
- Enfin, quid du droit à l'image des habitants présents et des membres de l'administration présents (DG, hôtesse d'accueil, ...) ?
- Quid du choix technique : filmé en direct ? en différé ? montage ? conservation ?

Les membres du CCN réagissent aux différents points. En résumé :

- Les expériences belges et internationales montrent que la qualité est présente. Le parlement wallon est un bel exemple.
- Garant d'un fonctionnement démocratique.
- Ouverture du débat, faciliter l'accès à l'information.
- Ce projet pose des questions éthiques.
- Risque de faire fuir les habitants présents physiquement aux conseils.

Conseil Consultatif du Numérique Compte-rendu réunion

- Le CCN rappelle qu'il se pose aussi de nombreuses questions partagées par le collège communal. Il rappelle que la demande porte sur l'accord de principe et surtout sur l'accord d'entamer une étude de faisabilité.

Décision : Compte tenu des échanges, l'Echevin annonce qu'il remettra le point au collège du 16 mars et proposera à ses collègues que CCN procède à l'étude de faisabilité.

Vincent, Pierre et Ferdinando se coordonnent pour ce point.

▪ Vote électronique

Ce point est reporté à une date ultérieure. Christian D., Philippe et Christian J. se coordonnent pour avancer et revenir vers le CCN.

▪ Divers

- Philippe Delvaux a rencontré une société au salon des Mandataires qui propose de l'*e-learning* à l'école. Son projet porte sur une plate-forme interactive entre l'école, l'élève et les parents (devoirs, suivi de l'élève, forum, etc.). Une classe d'une école située à Chaumont-Gistoux teste actuellement la plate-forme. Le CCN demande à Philippe Delvaux d'informer le service Enseignement de la Ville de ce projet. Le CCN pourra ensuite, si c'est utile, s'emparer à nouveau de la question dans un futur plus ou moins proche.
- Il est proposé d'inviter d'autres présidents de conseils consultatifs pour voir en quoi la question du numérique les intéressent dans les matières qu'ils abordent (mobilité, aînés, Nord/Sud, ...).

Prochaine réunion

La prochaine réunion du Conseil consultatif du Numérique est fixée au

Lundi 24 avril 2017 à 19h30

à l'Hôtel de Ville | Salle de la Rotonde

L'ordre du jour :

- Concours 3D (Suivi)
- Retransmission du Conseil communal
- Etude du vote électronique/en ligne
- Divers

Publication BCO

N°	Date limite	Publication
206	27/02/2017	Lun-Mar 3-4 avril
207	02/05/2017	Lun-Mar 5-6 juin
208	10/07/2017	Lun 14 août
209	04/09/2017	Lun-Mar 9-10 octobre
210	30/10/2017	Lun-Mar 4-5 décembre